

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 1er décembre 2007.

Présences : Marcq Roland, Paternoster Jean-Paul, Marcelis Willy, Coolens Albert, Detongre Guy, Cazier Michel, Magos Patrick, Dupont Alexandre, Gossiaux Michel, Noël Alain, Gerckens Jean-François, Lefebvre Josette, Pilate Jean, Collard Jean-Pierre, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Detaille Eric, Depouille Christophe, Dath Patrick, George Joseph.

Absents : Schallenbergh Freddy, Barbieux Nicolas.

-----

La réunion débute à 9h15.

Préalables :

- Le président souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il rappelle que chaque fédération est représentée au sein du CCPC par deux délégués officiels et un suppléant en cas d'absence.
- En ce qui concerne la F.S.P.F.B, le CCPC marque son désaccord total avec la philosophie du Pêcheur Belge et exige une considération beaucoup plus marquée envers la compétition " coup ". Monsieur Marcq Roland signale que messieurs Benoît Sottiaux et Charlie Dubourg reconnaissent que des adaptations sont nécessaires.
- En outre, le CCPC prend acte de la démission de Monsieur C. Bontemps et du contexte de cette démission. Il faudra veiller à son remplacement et proposer des candidatures, à défaut de pouvoir envisager un rapprochement plus étroit entre la fédération sportive et la MPW. L'assemblée marque son accord pour soutenir la ou les candidatures qui seraient introduites.
- Monsieur Serge Wasterlain a été invité à la présente réunion pour exposer succinctement le projet de réforme des structures halieutiques en région wallonne. Le CCPC devra envisager les différentes possibilités qui s'ouvrent à lui pour intégrer au mieux la compétition dans ce nouveau système de fonctionnement.

1. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 09 juin 2007.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 9 juin est approuvé et signé par les délégués présents.

2. Approbation des PV du BCFC des 14 septembre et 20 octobre 2007.

PV du 14 septembre : il semble que ce pv n'ait pas été communiqué aux délégués et il sera annexé au présent procès-verbal.

J-P Paternoster donne lecture du PV de cette réunion qui s'est tenue dans l'urgence et fait, avec le président, les commentaires nécessaires.

PV du 20 octobre :

Préalablement, le secrétaire signale qu'il a traduit fidèlement, c'est à dire en respectant strictement le texte néerlandais, y compris les commentaires du rapporteur, sans rien

modifier ni rectifier.

- Point 7 : Monsieur Guy Detongre signale que M. Mombeek est affilié à Est Compétition et non pas à la Féd. du Centre. Monsieur Paternoster relève " Il est indispensable d'établir un règlement pour la carpe " : ce règlement existe et il suffit de le mettre à jour.

- Point 8 : En ce qui concerne les manches " carnassier ", il semble que le rapport ne soit pas tout à fait le reflet du contenu de la réunion : deux manches ont eu lieu en RW et deux en RF, et cela était connu au moment de la réunion. Le PV doit être modifié en ce sens.

- Le secrétaire fait remarquer que, d'une manière générale, le procès verbal n'est pas très clair : il reprend des bribes de discussions sous forme relativement décousue, avec des parties de texte en couleur, sans liens entre paragraphes. Tout cela nuit évidemment à la compréhension globale. D'autre part, au niveau de la représentation des commissions et malgré le fait que la chose ait déjà été signalée antérieurement, le lecteur non averti ne sait pas qui représente qui ou quoi. Un procès-verbal n'est jamais facile à établir et cette remarque ne vise certainement pas à critiquer la personne du rapporteur. Il est cependant nécessaire que la relation du contenu et surtout des décisions prises, que l'identité des intervenants et leur qualité, fassent l'objet d'une attention toute particulière.

- Point 10 : Monsieur Marcq Roland signale que Wim Van de Velde a effectué un paiement de 63 EUR au compte du BCFC, sans faire aucune communication. Le président souhaite obtenir un mail confirmant ce paiement. Il devait en fait une somme de 91,54 EUR, sur la base de ses propres déclarations. Cette somme n'a jamais pu être vérifiée, en l'absence de présentation de comptes probants. Le CCPC espère que le CCCV n'accordera pas de licence aussi longtemps que des comptes justifiés n'auront pas été présentés au BCFC. Pour rappel, il s'agit autant des comptes de 2005 que de ceux de 2006.

- Page 2 : proposition du CCCV d'autoriser la pêche à l'anglaise dans tous les concours publics de type A. Le président souhaite que le CCPC prenne position par rapport à ce point qui sera rediscuté lors de la prochaine réunion du BCFC. A l'examen des tenants et aboutissants et après discussion, le CCPC estime qu'il s'agit là d'une évolution et marque son accord avec cette proposition. Le seul problème qui subsiste concerne les concours publics organisés en eaux privées pour lesquels une dérogation peut être accordée. Monsieur Willy Marcelis estime qu'il est dommage de ne pas pouvoir associer à cette proposition celle de porter la longueur des cannes au coup à 13 mètres et de s'aligner de cette manière sur la longueur " FIPS ".

Pour Roland Marcq, il faut au moins accepter une période de test pour évaluer les effets de l'initiative.

- Point 6 : Roland MARCQ relève : " plus aucun international A n'a de matériel mis à sa disposition, ceux-ci doivent veiller eux-mêmes à leur sponsoring ". Il ne sait pas d'où cette information est issue mais il se charge d'y répondre lui-même lors de la prochaine réunion.

- Point 3 : Anglaise : Luc Meers est CCPC et pas CCCV.

- Point 3 : Interclubs : demande aux commissions d'examiner la possibilité de réduire les équipes à 5 pêcheurs. Le CCPC avait déjà fait cette même proposition il y a quelques années, mais le CCCV avait refusé.

- En ce qui concerne le club champion de Belgique, il s'agit du TEAM HENSIES COMPETITION.

- JP Paternoster signale que la salle a été réservée pour les réunions du BCFC des 19 janvier, 26 avril et 18 octobre 2008.

### 3. Championnats de Belgique.

Le rapport d'Isidoor Van Houdt et les différents championnats ont déjà fait l'objet d'un examen et de commentaires lors de la réunion du BCFC.

La grille appliquée lors du C.B. Interclubs doit être revue. Roland MARCQ explique qu'il avait communiqué la grille utilisée par la FIPS mais que celle-ci a été mal appliquée pour le championnat de Belgique.

Le secrétaire pense que les conditions d'un championnat de Belgique ne sont pas les mêmes que celles d'un championnat du monde. Les grilles FIPS sont établies, sur la base de cinq secteurs, par tirages distincts, l'un le samedi en ce qui concerne la composition des secteurs, l'autre le dimanche en ce qui concerne la disposition des secteurs. Le procédé est difficilement applicable pour le matin et l'après-midi. En outre, la grille proposée qui a été appliquée était une grille " martyr " qui peut être revue (si toutefois le système d'équipes de 6 pêcheurs est maintenu) par le responsable des CB et lui-même. Enfin, elle a été élaborée en essayant de répartir les pêcheurs de chacune des équipes participantes à l'intérieur de chaque secteur pour la manche du matin (selon 6 blocs de 6, 5, 5, 5, 5 et 6 pêcheurs), de les déplacer à l'intérieur de ce secteur tout en leur attribuant des voisins différents pour la manche de l'après-midi. L'exercice n'est évidemment pas simple et le secrétaire attend toute proposition d'amélioration.

Il est revenu une fois de plus sur le problème survenu lors du championnat de Belgique Handipêche en ce qui concerne les appâts composés.

Monsieur Detongre déplore aussi la faiblesse des captures lors du déroulement de la finale. Le président signale que la chose est bien sûr regrettable, mais qu'elle a déjà été dite. Il signale aussi que, lors des entraînements, rien ne laissait présager une telle catastrophe.

#### 4. Organisation de l'hameçon d'Or 2007 et des hameçons de cristal.

Le président rappelle, pour que les choses soient bien claires, que c'est le bureau qui propose les nominés à l'hameçon d'Or, sur la base des résultats ou des performances. Les hameçons de cristal peuvent par contre être remis à des personnes qui ont fait honneur où qui se sont comportés en dignes ambassadeurs de la pêche, sans avoir égard aux résultats obtenus.

L'endroit de la cérémonie est situé dans la région de Namur, près de Fernelmont, au château de Franc Warret. Le site est mieux centré par rapport à la Région Wallonne et offre pas mal de possibilités. Les renseignements seront communiqués ultérieurement. La date prévue est le 8 mars 2008, puisque la FSPFB tient toujours son assemblée générale le 1er samedi de mars.

#### 5. Section Carnassier. Bilan.

Les quatre manches du CB Carnassier se sont bien déroulées, hormis la réclamation déposée par Monsieur Soupard lors de la remise des prix signalant une erreur dans les classements, ceci trois semaines après la tenue de la dernière manche.

Il est revenu également sur le périple de l'équipe belge pour la participation au championnat du monde " carnassier " en Russie. Le président remercie Monsieur Depouille pour le travail qu'il a accompli tout au long de cette année.

Les perspectives pour 2008 sont déjà réjouissantes : la participation devrait encore s'accroître (26 duos en 2007), le nombre de manches devrait passer à 6. Tant les pêcheurs néerlandophones que francophones sont satisfaits, tout comme le sponsor Baron Marine.

#### 6. Section Carpe.

L'organisation du CB 2007 a été un fiasco sur le plan des captures. De nouvelles initiatives vont vraisemblablement être prises à partir de 2008 : éventuellement, des manches de sélection pourraient même être organisées à l'étranger. Cela dépendra

évidemment du nombre de licences et de la demande. Tout ceci doit être discuté au début de l'année 2008.

Monsieur Mike Mombeek sera convoqué à la prochaine réunion du BCFC, pour être entendu sur les faits qui se sont déroulés lors du championnat de Belgique. S'agissant d'une compétition nationale, le CCPC n'est pas compétent. Selon Guy Detongre, le président du club où il était affilié l'a exclu. Monsieur Pilate souhaite que ce fait lui soit confirmé par écrit, soit par le responsable de la société, soit par le président de la fédération.

Monsieur Van Bockstal a également fait parvenir un courrier au président pour signaler que Monsieur Serge Dingenen avait été exclu de la fédération du Centre. Un second courrier devrait suivre pour exposer les motifs.

Monsieur Van Bockstal, dans le même courrier, propose également un parcours et des dates pour l'organisation d'un CB Carpe en 2008 (canal Bruxelles-Charleroi, dates proposées : du 1 au 4/05/2008 ou du 27 au 29 /06/2008), ainsi qu'un parcours et une date pour une manche CB " Carnassier " (canal du centre, 20 septembre).

## 7. Internationaux.

En ce qui concerne la sélection des membres de l'équipe Handipêche, le président regrette de ne jamais avoir été informé par les délégués handipêche du fait que le sélectionneur incluait d'office le champion de Belgique dans la composition de l'équipe. Le BCFC n'a jamais eu à statuer sur une telle proposition. Cette initiative du sélectionneur n'est donc pas conforme au mode de fonctionnement du BCFC.

D'autre part, des sélections ont eu lieu malgré le fait que le sélectionneur a été averti que des critères d'éligibilité allaient changer. Sur la base des résultats de ces sélections, une équipe a été constituée. La réunion qui s'est tenue à Rome fin novembre a déterminé les nouveaux critères de composition des équipes de handipêcheurs (10 points) et, conséquemment, l'équipe, telle qu'elle a été constituée, ne peut malheureusement pas participer. Il s'ensuit qu'un pêcheur francophone va faire les frais de cette erreur. A partir de 2009, l'équipe de handipêcheurs devra comptabiliser 11 points.

En ce qui concerne les jeunes, Rome a décidé d'établir 3 catégories au lieu de 2 : - de 22, - de 18 et - de 14.

La grosse modification porte sur la longueur des cannes : moins de 14 ans, 10 mètres. Moins de 18 ans, 11,50 mètres. Moins de 22 ans, 13 mètres. Pour composer une équipe, il n'est permis de descendre que d'une seule catégorie. La durée des journées d'entraînement officiel est ramenée à 4 au lieu de 5. La Fips compte également intervenir financièrement au niveau de l'organisation des championnats du monde des jeunes : la taxe de 120 euros par équipe ne devra pas être payée, outre une intervention de 350 euros par équipe de jeunes inscrite.

## 8. Championnat inter - provinces.

Il est fait référence aux procès-verbaux antérieurs pour le contexte et les prémisses de ce projet de compétition. Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour la sélection des participants : par exemple sur la base des championnats fédéraux, sélections par regroupement de provinces. Afin de permettre la participation de l'APB (région de Bruxelles Capitale), il serait plus indiqué de faire de ce championnat celui de la communauté française, ou celui du CCPC, ou encore celui de la MPW - FSPFB. Peu importe le nom qui lui est attribué pourvu qu'il soit politiquement correct, il conviendrait

d'en faire une compétition attrayante. Bernard LEVEQUE est disposé à doter une telle compétition de la même manière que celle organisée en Flandre. Après débat, il ressort de l'avis majoritaire que cette compétition pourrait être organisée à tour de rôle, sur des parcours différents, par des regroupements de fédérations. Un temps de réflexion est proposé pour définir les modalités d'organisation et de classement, et ce point sera rediscuté lors de la réunion du CCPC du 26 janvier.

#### 9. Championnat du Monde 2008 Jeunesse.

Le président rappelle que ce CM se déroulera au Watersportbaan de Gand, les 26 et 27 juillet 2008. Comme pour les dernières organisations en Belgique, ce CM sera mis en oeuvre par le BCFC avec les structures habituelles. Actuellement, la FIPS se charge de faire les classements, donne les fiches avec les dossards. Une réunion du BCFC sera toutefois organisée pour la mise au point, la formation des équipes de contrôleurs. Au niveau du CCPC, la participation comme contrôleurs de membres de clubs éventuellement qualifiés pour un championnat du monde ouvre le droit à l'intervention d'une somme de 100 EUR par participant (avec le maximum prévu de 10 participants, bien entendu, sur la base des deux dernières organisations). Le président rappelle aussi qu'aucun concours public ne peut être organisé à ces dates. Les frais et les éventuels bénéfices seront répartis par moitié entre les deux commissions.

#### 10. Courrier de la fédération de Centre.

Le courrier émanant de la fédération de Centre même a déjà été évoqué et commenté ci-avant. En ce qui concerne le courrier reçu des sieurs Brosko et Soupart, dont il est donné lecture, le CCPC n'accepte pas leurs propos irrespectueux, ni leurs tentatives de manipulations. Le CCPC s'étonne aussi de constater qu'ils persistent à prendre part à des activités organisées par des personnes bénévoles qui s'investissent sans compter, mais qu'ils considèrent comme des "incapables"... Il est clair que le CCPC ne fera plus de concessions et n'acceptera plus d'être traité de la sorte.

#### 11. Site du CCPC.

Un chiffre non négligeable de quelques 200 visites par jour avait déjà été annoncé dans un pv antérieur. Récemment, le chiffre de 278 visites a été atteint. Ceci est naturellement dû au fait que le site est régulièrement tenu à jour et alimenté par des informations récentes.

Le président souhaite quand même obtenir des réponses au questionnaire "Qui es-tu ?" qu'il a fait parvenir aux différents délégués.

Il conviendra aussi de se pencher sur la mise à jour du règlement du CCPC. A ce sujet, il semble que certaines modifications apparaissant dans la version néerlandaise (version de référence pour rappel) n'aient pas été entérinées. Ceci justifie donc une révision en profondeur.

Il est également nécessaire d'augmenter le nombre de pages disponibles pour le site (25 supplémentaires) et de supprimer éventuellement quelques archives.

Le CCPC avait déjà évoqué plus tôt la possibilité de mettre des espaces publicitaires à la disposition de firmes et détaillants. Après discussion, l'assemblée marque son accord sur ce principe.

#### 12. Bassins et sous-bassins hydrographiques et halieutiques. Explications et éclaircissements.

Monsieur Pilate souhaite la bienvenue à Monsieur Serge Wasterlain, président de la MPW, et le remercie d'avoir accepté de venir esquisser le schéma de la réforme aux délégués du CCPC.

Personne n'ignore plus que la mise en oeuvre de la directive cadre de l'eau, imposée par l'Europe et visant à une gestion intégrée de la pêche, va changer fondamentalement les structures de la pêche et le fonctionnement de celles-ci. La MPW (Maison Wallonne de la Pêche) a été chargée par le Fonds Piscicole de Wallonie de mener une réflexion : voir comment le monde de la pêche pouvait, en tenant compte des impératifs de la directive, rencontrer les objectifs escomptés.

La réforme est basée sur une structure de gestion par bassin (quatre) et sous-bassins (quinze). Le Rhin et l'Oise ont été englobés dans les structures de sous-bassin " Meuse ". Lors du congrès du 23 juin 2007, l'unanimité des fédérations présentes s'est prononcée pour ramener le nombre de fédérations à treize pour l'échéance du 31 décembre 2013. A défaut pour les fédérations de régler entre elles les arbitrages, la décision de supprimer celles qu'il faut reviendra au ministre. L'idéal serait toutefois de trouver une solution pour le 31 décembre 2011.

Le principe de fonctionnement des structures que l'on souhaite voir mises en place est simple et consiste en un mode d'affiliation en cascade : il faut un pêcheur affilié à une société affiliée (agrée) à une fédération affiliée (fédération territoriale, ce qui peut être différent des fédérations de compétition).

Au niveau des implications de la mise en oeuvre des nouvelles structures, il est indéniable que le mode de délivrance actuel des permis de pêche va aussi devoir faire l'objet d'une réforme. Un système est actuellement à l'étude avec pour objectifs non seulement de redynamiser la pêche, mais aussi de booster la vente des permis.

Une seconde implication consiste dans le conditionnement du droit de pêche à l'élaboration de plans de gestion de parcours conformes aux plans de gestion piscicoles et halieutiques de sous-bassins.

Pour donner une vision d'ensemble au projet, on pourrait résumer en disant que l'obligation d'adhésion serait compensée pour chacun par l'intérêt que son intégration lui procurerait. En outre, l'implémentation du projet préservera l'indépendance financière des structures.

Un large débat est ensuite entamé pour envisager les différentes manières de rencontrer les futures impositions " légales " par rapport aux structures actuelles.

### 13. Situation financière du CCPC. Avance des fédérations.

Le trésorier signale que certaines fédérations ont déjà acquitté les soldes pour 2007, mais le montant des paiements doit encore être vérifié.

Aucun problème particulier ne doit être signalé. Les soldes seront présentés à la réunion du mois de janvier.

Le trésorier signale encore qu'une somme de l'ordre de 6.000 euros a été versée au BCFC pour solde de 2005 et paiements de 2006.

### 14. Rentrée des listings et des licences 2007, concours 2008.

Aucun commentaire particulier relativement à ce point.

### 15. Divers.

a) Monsieur Jean-Pierre COLLARD signale la modification de son adresse mail (VOO). Le listing sera mis à jour et distribué.

b) A la lecture de la revue de presse " La Dépêche " distribuée par la MPW, le secrétaire a noté qu'une société avait assuré sa publicité pour l'organisation d'un concours de pêche public par l'insertion d'une affiche, dès avant qu'une autorisation et qu'un numéro n'aient été accordés par le CCPC. Cette situation est anormale et criticable. La remarque sera faite à la société en question. L'attention de la MPW sera également attirée sur la procédure imposée par le CCPC et que les sociétés affiliées doivent respecter.

c) En ce qui concerne les CB 2008 dont l'organisation incombe au CCPC, il s'agit des championnats DVJC, Anglaise et Finale. Les fédérations sont invitées à prendre en charge ces différentes organisations.

d) Monsieur Marcq Roland fait le commentaire du déroulement des présélections. Le secrétaire signale qu'il a pu observer la manière choquante dont au moins un candidat " international " a manipulé son poisson lors de la pesée à la seconde journée de sélection. La pêche a besoin d'une autre image.

La réunion est levée à 16h30.

Copyright CCPC